



Pardevant
notaire
de canton,
M^r Jacques-Moïse-Jules Simon, Commerce,
à la résidence de Rozière, chef-lieu
d'arrondissement de Rougemont, départe-
ment de la Creuse, en présence des témoins soussignés,

A comparu M^r Jean Veytus, propriétaire-cultivateur,
demeurant à Aurions, commune de St-Pierre le Boss,

Lequel a reconnu devoir bien légitimement et promis
porter et payer en notre étude dans un an de ce jour,
avec intérêt cinq pour cent,

A M^r Louis Veytus, son frère, ancien entrepreneur, demeurant
à Caluire (Rhône), chemin de la Pape, n^o 8, présent et acceptant,

La somme de neuf cent quarante francs, faisant
le solde des intérêts échus le huit janvier dernier, résultant
du prix de la cession et du prix de la vente, consenties
par M^r Louis Veytus à M^r Jean Veytus, suivant acte reçu
le huit janvier mil huit cent quarante-trois par M^r Legetit.
Lafont, notaire au Montail au Vicaut.

Et pour assurer le paiement de ladite somme de
neuf cent quarante francs et de ses accessoires, M^r Jean
Veytus oblige tous ses biens et hypothèque par spécialité
les immeubles qu'il possède au territoire d'Aurions, commune
de St-Pierre le Boss, consistant en bâtiments, jardins, chemins,
prés, terres, parages, bois et champs frisés.

Dont acte fait, lu et passé à Rozière, états, le
vingt-trois octobre mil huit cent quarante et onze,
en présence de Louis Beluazy, ancien huissier, et de
Joseph Barnat, instituteur communal, nos témoins évi-
dentiels, tous deux domiciliés à Rozière, qui ont
signé avec nous, non les parties, qui ont été en savoir de ce enquis.

Barnat

L. Simon

Simon

Enregistré à Rozière le deux novembre 1871 p^r 99 ac f.
Prise neuf francs quarante. Contours et Rozière
non soumise garantie vingt huit Contours et Rozière.



9.60
1.88
11.28